



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 décembre 1998

Avenant n° 1 avec la société Eco-Emballages

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 24 Décembre 1998

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M.
Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul
SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-
BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme
Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine
CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre
GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M.
Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE,
M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98559

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Nettoient Parc Auto

Avenant n° 1 avec la société Eco-Emballages

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Nous avons signé le 22 décembre 1994, le premier Contrat Programme de Durée avec la société agréée pour la valorisation des emballages ménagers.

Le barème initial d'aide aux collectivités locales comprend principalement des aides :

. à la tonne d'emballages ménagers triée ou compostée.

Nous avons accepté, à la demande de la société Eco-Emballages, le barème n° 2. Ce barème n° 2 s'appliquera rétroactivement à l'année 1997.

En 1999, la société Eco-Emballages présentera, durant le premier trimestre, le barème n° 3 à la Commission d'Agrément.

Ce barème n° 3, compte tenu de l'effort de tri sélectif que nous envisageons, devrait nous être plus favorable. Il sera présenté en Commission Générale et à l'avis du Conseil Municipal et sera rétroactif sur l'année 1998.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 1 pour nous permettre de bénéficier rétroactivement en 1997 du barème n° 2 d'Aide aux Collectivités Locales.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)